

### Plan d'illustration du plan de quartier «P 1A»

Délimité par la Rue de Lausanne, l'Avenue du Temple, Rue du Village, les limites des parcelles 65-68-73-74, et la rue sans nom situé dans le prolongement du Sentier de la Gare

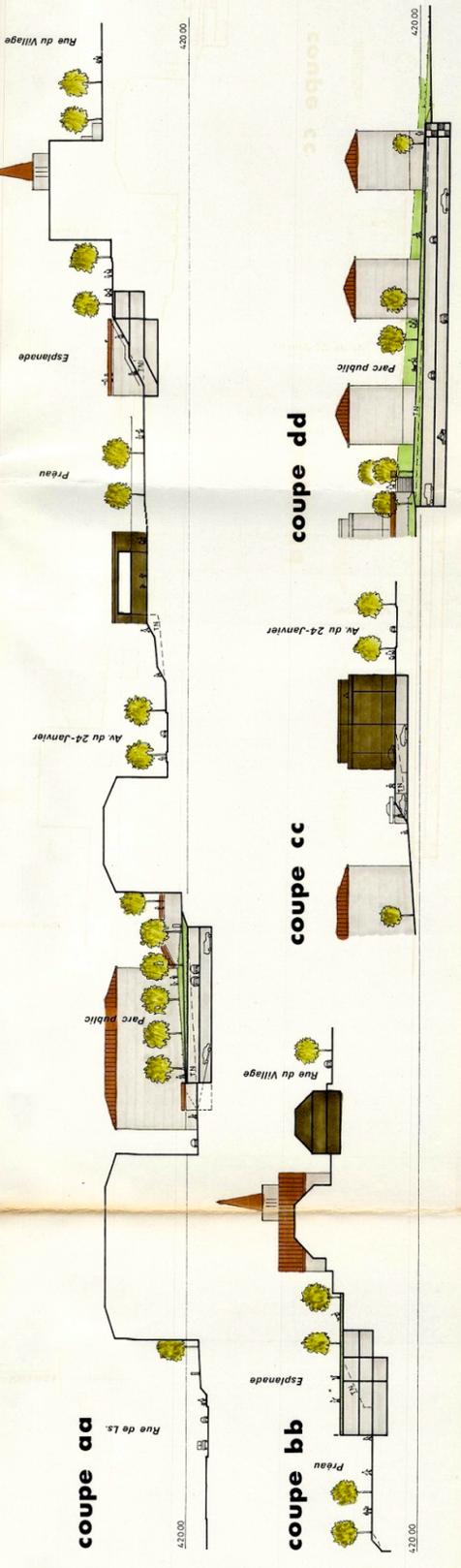
#### «Sous-L'Eglise»

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 3 DECEMBRE 1990 LE SYNDIC: <i>[Signature]</i> LE SECRETAIRE: <i>[Signature]</i> 	DEPOSE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 21 JUIN 1991 AU 22 JUILLET 1991 LE SYNDIC: <i>[Signature]</i> LE SECRETAIRE: <i>[Signature]</i> 
ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 1991 LE PRESIDENT: <i>[Signature]</i> LE SECRETAIRE: <i>[Signature]</i> 	APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE VAUD DANS SA SEANCE DU 6 DEC. 1991 L'ATTESTE: <i>[Signature]</i> LE CHANCELIER: <i>[Signature]</i> 

ECHELLE: 1/500 RENENS LE 1 DECEMBRE 1990  
PLAN DRESSE PAR L'OFFICE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RENENS **6421-3**

#### LEGENDE

-  Périmètre du plan de quartier
-  Bâtiments existants maintenus
-  Bâtiments nouveaux
-  Espace réservé aux piétons
-  Espace de verdure
-  Arborisation principale (existante et future)
-  Routes, accès et stationnement
-  Espaces de circulation modérée
-  Accès aux parkings enterrés



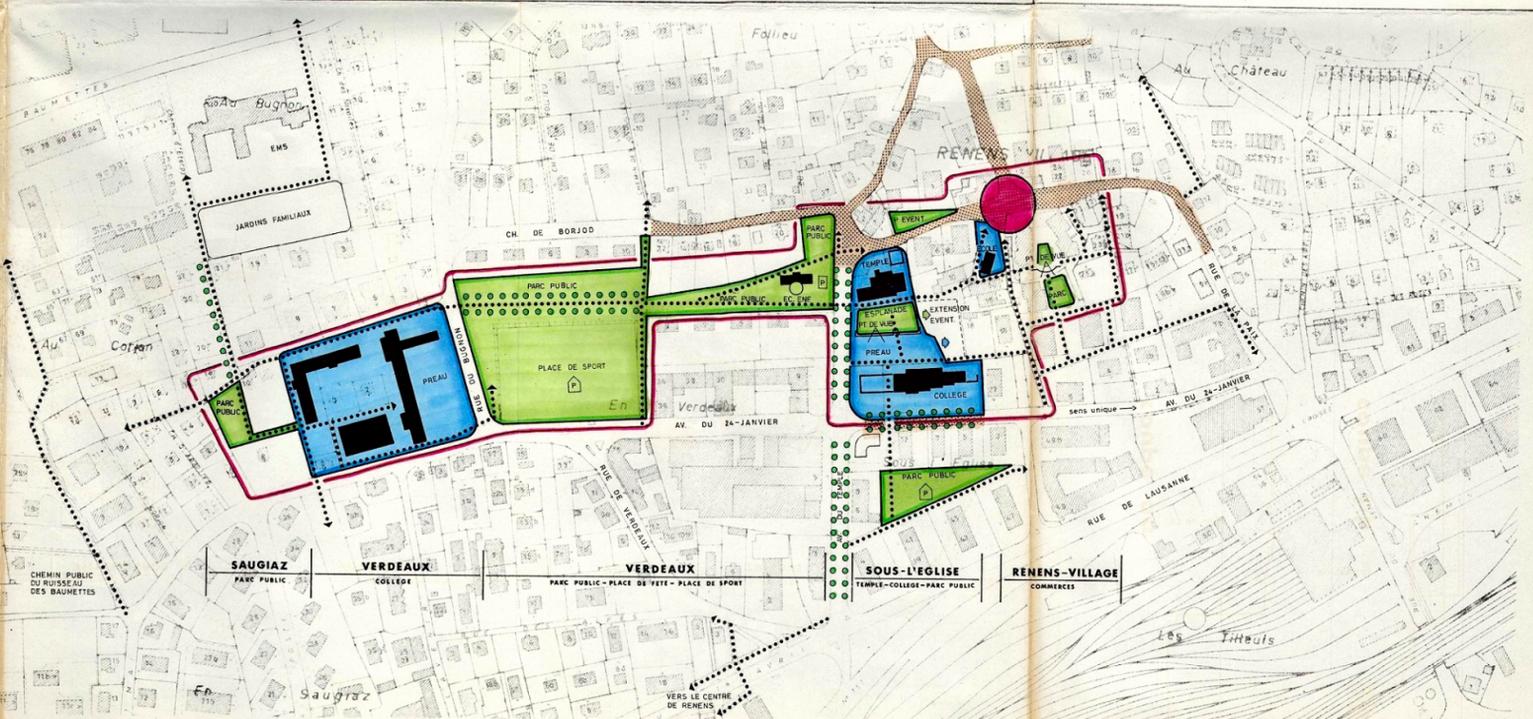
### Schéma directeur

#### Aménagements publics - cheminements piétons

ECHELLE: 1/2000

#### LEGENDE

-  Périmètre du schéma directeur
-  Espaces de verdure (publics)
-  Secteurs d'équipements publics
-  Espaces de circulation modérée
-  Centre de Renens-Village
-  Cheminements piétons
-  Parkings couverts et de surface



Plan de quartier «P 1A»

Délimité par la Rue de Lausanne, l'Avenue du Temple, Rue du Village, les limites des parcelles 65-68-73-74, et la rue sans nom situé dans le prolongement du Sentier de la Gare

«Sous-L'Eglise»

Radiation du plan de quartier «P1»  
approuvé par le Conseil d'Etat le 22.2.1955

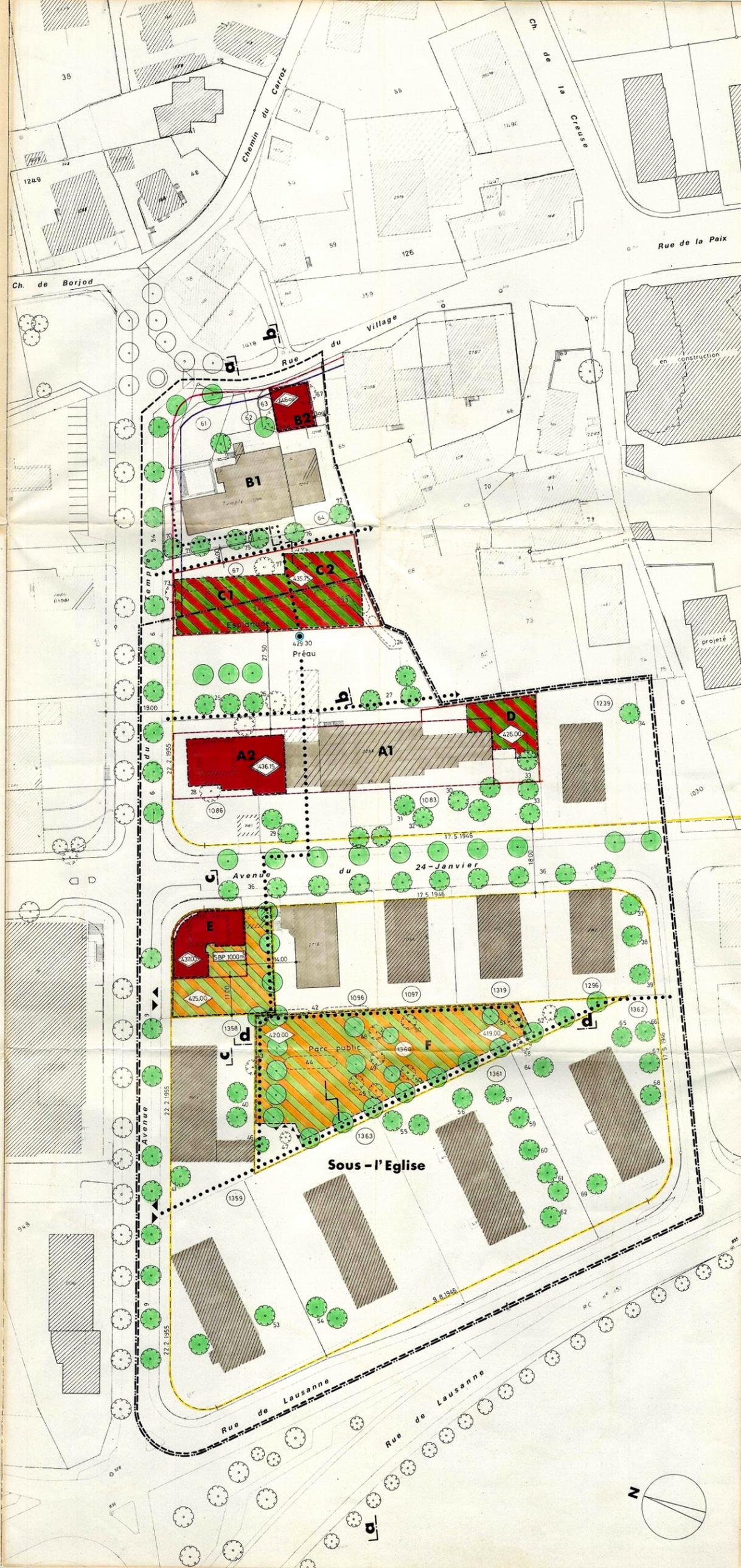
APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 3 DECEMBRE 1990 LE SYNDIC: LE SECRETAIRE:	DEPOSE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 21 JUIN 1991 AU 22 JUILLET 1991 LE SYNDIC: LE SECRETAIRE:
ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 1991 LE PRESIDENT: LE SECRETAIRE:	APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE VAUD DANS SA SEANCE DU 6 DEC. 1991 L'ATTESTE: LE CHANCELIER:

Echelle: 1/500 RENENS LE 1 DECEMBRE 1990  
PLAN DRESSE PAR L'OFFICE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME  
DE LA COMMUNE DE RENENS **6421-2**

NO CADASTRE	PROPRIETE
61	COMMUNE DE RENENS
62	COMMUNE DE RENENS
67	COMMUNE DE RENENS
1059	COMMUNE DE RENENS
1083	COMMUNE DE RENENS
1086	COMMUNE DE RENENS
1360	COMMUNE DE RENENS
63	ETAT DE VAUD
64	ETAT DE VAUD
1096	HERITIER CLAUDE
1097	FONDS DE PREVOYANCE DE ORLAIT FEDERATION LAITIERE VAUDOISE ET FRIBOURGEOISE
1239	SI LA BELLE ROSE SA
1296	SI LA ROSE BLANCHE RENENS SA
1319	SI LA ROSE BLANCHE RENENS B SA
1358	STRAUSS, LES 2 FILS D'EUGENE
1359	SI LA ROSE ROUGE RENENS SA
1361	NICOD LOUIS
1362	LES TILLEULS RENENS SA LAUSANNE
1363	LA NEUCHATELOISE COMPAGNIE ASSURANCES VIE SA

LEGENDE

- Périmètre du plan de quartier "P1 Sous-l'Eglise" approuvé par le Conseil d'Etat le 22.02.1955
- Périmètre général du plan de quartier "P1A"
- 22.2.1955 Limite légalisée et maintenue des constructions
- Limite nouvelle des constructions
- Limite radiée des constructions
- Périmètre d'implantation des constructions hors terre
- Périmètre d'implantation des constructions semi-enterrées
- Périmètre d'implantation des constructions enterrées
- ABM Bâtiment nouveau figuré à titre indicatif
- Construction semi-enterrée nouvelle dont l'implantation est figurée à titre indicatif
- Garage enterré nouveau dont l'implantation est figurée à titre indicatif
- Bâtiment existant pouvant être agrandi dans les limites du périmètre d'implantation, et de la cote d'altitude
- Bâtiment existant pouvant être maintenu et transformé dans le gabarit existant
- Bâtiment à démolir
- Construction souterraine existante
- SBP m<sup>2</sup> Surface brute de plancher selon norme ORL 514.420
- 435.75 Cote d'altitude maximale des constructions semi-enterrées et enterrées
- 446.00 Cote d'altitude maximale des bâtiments
- 429.30 Cote d'altitude imposée du préau
- 1357 Numéro cadastral
- ▲ Entrée et sortie des parcs à voitures et garage enterré
- ... Cheminement piétons public (tracé figuré à titre indicatif)
- Arbres existants maintenus
- Arbres et haies existants, à déplacer ou à abattre
- Arbres à planter
- Arbres et haies existants (inscrits au plan de classement des arbres du 16.11.84)



Plan des secteurs

